

Objectifs

Etre le premier maillon de la chaîne des secours, c'est à dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- organiser une protection pour éviter le sur-accident,
- établir un premier bilan de l'état de la victime et de ses fonctions vitales,
- transmettre une alerte aux services de secours,
- éviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés.

Public Visé

Formation accessible dès 10 ans (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs).

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Aucun prérequis nécessaire.

Parcours pédagogique

- Malaise et Alerte
- Plaies et la protection
- Brûlures
- Traumatismes
- Hémorragies
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux populations

Objectifs pédagogiques

Etre le premier maillon de la chaîne des secours, c'est à dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Organiser une protection pour éviter le sur-accident,
- Etablir un premier bilan de l'état de la victime et de ses fonctions vitales,
- Transmettre une alerte aux services de secours,
- Eviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés.

Méthodes et moyens pédagogiques

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique. L'évaluation des acquis se fait tout au long de la formation :

- Les gestes sont montrés en simulation de situations réelles puis entièrement expliqués dans les détails.
- Ils sont ensuite pratiqués par le groupe guidé pas à pas par le formateur, afin d'en intégrer progressivement la technique.
- Chaque participant a l'occasion de mettre en œuvre l'ensemble de la conduite à tenir sur un cas concret.

Qualification Intervenant(e)(s)

Tous formateurs en prévention et secours civiques, les formateurs sont rompus à l'exercice de la pédagogie active.

Méthodes et modalités d'évaluation

Un certificat de compétences est délivré, suivant l'arrêté du 16 novembre 2011, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session.

Ce certificat est reconnu par les services de l'Etat.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

10



Contactez-nous !

Julien BELMONTE

Tél. : 0632494594

Mail : contact@sudformationbbm.com